



victime d un accident de la route

Par **sebdelph**, le **16/06/2009** à **18:10**

Bonjour

j ai été victime d'un accident de la route en 2005. J'ai pris un avocat, j'ai gagné, la partie adverse a fait appel j'ai du redonner la somme d'argent mon avocate a fait un pourvoi en cassation. Pourtant je ne suis pas en tort dans cet accident de la route, j'ai un genou broyé un handicap de 18 pour cent. Mais il y a eu des erreurs dans mon dossier sur les salaires, j'ai un contrat maintenant de 80h par mois au lieu de 151h car je ne peux faire plus et pourtant il ressort dans les comptes rendu que je touche 1200 euros par mois, ce qui n'est pas le cas. Je suis dans l'impasse et je ne n'ai aucune réponse de la part de mon avocate depuis que la partie adverse a fait appel et que le juge leur a donné raison. J'ai 4 enfants et je suis complètement perdu. Apparemment apres un pourvoi rejeté il ni a plus de recours. Je dois pourtant subir l'ablation de mon materiel(15 vis et deux plaques) la section d'un aileron et une arthroscopie au mois de septembre. Peut on le faire valoir en indiquant ce fait nouveau? ou bien tout est défénitivement perdu. Surtout que j'ai 30ans et qu'il faudra que j'ai une prothèse dans l'avenir mais pour le moment je suis trop jeune. merci d'avance pour vos réponses.

Par **yanissou**, le **04/12/2009** à **15:48**

bonjour , pour cela je te conseil de prendre un organisme specialisé dans les accidents de la route ils ont aussi des avocats et des experts et en plus ils ne te prennent rien sauf si il y a resultat . contacte au 0622293646 ouvert du lundi au vendredi de 9h a 19h.
bon courage